

République Française



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B.P.7
68170 RIXHEIM CEDEX

Tél. : 03 89 64 25 34
Fax : 03 89 44 04 07
www.rixheim.fr

POLICE MUNICIPALE
police.rixheim@rixheim.fr

ARRÊTÉ

Portant sur la réglementation de la circulation Installation de chicanes

119/POL/ 2025

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

- Vu** l'ordonnance du 1er septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-1 et L.2212-2 L.2542-2 ainsi que le Code des Communes,
- Vu** Le Code Pénal et notamment l'article R. 610-5°,
- Vu** le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de la circulation routière (Code de la Route), modifié et complété,
- Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifiée et complétée ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'aménager la chaussée par le biais de chicanes dans la rue des Alpes afin de réguler la circulation et de renforcer la sécurité des usagers de la route.

ARRÊTE

Article 1er :

La mise en place des structures routières de type chicane, Rue des Alpes seront implantées sur la chaussée le long des trottoirs.

Article 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les services techniques municipaux.

P.B

Article 3 :

La signalisation sera établie par les Services Techniques Municipaux, conformément aux prescriptions de l'arrêté interministériel, modifié et complété.

Article 4 :

Les dispositions définies par le présent arrêté prendra effet le jour de la mise ne place des chicanes et de la signalisation.

Article 5 :

Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de MULHOUSE,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RIXHEIM,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de RIXHEIM,
- Monsieur le Chef du Service de la Police Municipale de RIXHEIM,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame la Directrice des Services Techniques, de l'Urbanisme et de l'Environnement,
- Monsieur l'Adjoint au Maire en charge du plan de Circulation et de la Sécurité de la Route,
- Affichage.

Fait à Rixheim le 10 Avril 2025.

Pour le Maire

Le Conseiller Municipal Délégué à
la Sécurité



Patrick BOUTHERIN

Publié sur le site de la commune de
Rixheim

Le 11 AVR. 2025